

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Le lundi 24 septembre 2012 à 18H00, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Montfavet – Agroparc - le Conseil de communauté du Grand Avignon sous la présidence de Mme Marie-Josée ROIG, Présidente.

M. Philippe GILLET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 100

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : ETAIENT PRESENTS : 76

AVIGNON	CAUMONT sur DURANCE	ROCHFORT du GARD
Marie-Josée ROIG	Roger ORLANDO	Patrick VACARIS
Christiane BENOIT-GONTARD	Pascal GROSJEAN	Jean-Noël GONY
Jeanne CALVES	Eric PALMA	Patrick PORTE
François LELEU	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Isabelle SALIN
Philippe MARCUCCI	Guy MOUREAU	Patrick SANDEVOIR
Isabelle ALTAYRAC	Jean-Régis MARQUIE	ST SATURNIN les AVIGNON
Michel BISSIERE	Georges PELLEGRINI	Bernard GOUDON
Muriel BOTELLA	Régis PHALY	Céline CORNAND-BONNEMAISON
Philippe BRUNET DEBAINES	Viviane TRUCHOT	Jean-François SABAU
Michel CHIRINIAN	Primo VACCHIANI	Jean-Pierre SERRE
Christian ETIENNE	JONQUERETTES	SAZE
François FERAUD	Robert BOYER	Georges BEL
Yves GALATEAU	Yves LESTAVEL	Philippe MASSIAS
Aimé GALLO	LE PONTET	VELLERON
Josette GOILLIOT-XICLUNA	Alain CORTADE	Michel PONCE
Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA	Béatrice LECOQ	Guy BANACHE
Alain JOUBERT-BOMPARD	Philippe ACHARD	Robert GIMET
Gisèle LECOMTE	Christine BALLET	VEDENE
Vincent LELEU	Jean-Pierre BRUN	Joël GUIN
Albert MANSOUR	Guy QUIOT	Louis COSTEPLANE
Francis MARLETTA	LES ANGLES	Chantal GOTTRA
Dominique PEYRONNET	Jean-Louis BANINO	Patricia PETIT DUMONT
Tomas REDONDO	Christian RANDOULET	Jean MATTEI
Danielle REVAH	Philippe GILLET	VILLENEUVE lez AVIGNON
Marie-Françoise ROZENBLIT	Annie LAUGIER	Jean-Marc ROUBAUD
Valérie SIAUD	MORIERES les AVIGNON	Xavier BELLEVILLE
Florence VERRA	Joël GRANIER	Monique BOUT-NOUGIER
Valérie WAGNER	Jean-François DALVAI	Guy DEVAUX
	Martine GUAY	Stéphan GUENDON

ETAIENT :

REPRESENTES : 16		ABSENTS : 8
Hakima AÏT EL CADI	A donné pouvoir à Marie-Josée ROIG	Lucienne ALAZAUD
Alain Frédéric ROGIER	A donné pouvoir à Marie-Françoise ROZENBLIT	Maguy BERNARD
Nathalie MOULINAS	A donné pouvoir à Pascal GROSJEAN	Christian BONNET
Xavier ANGLES	A donné pouvoir à Robert BOYER	Liliane BONNET
Henri BOUYOL	A donné pouvoir à Alain CORTADE	Abdelaziz EL KHARIF
Claudine HOUBART	A donné pouvoir à Annie LAUGIER	Véronique DEBUE
Michel BOLEA	A donné pouvoir à Joël GRANIER	Christian LUTZ
Gilles GIAIMO	A donné pouvoir à Jean-François DALVAI	Martine FAUCON
Albert MACIP	A donné pouvoir à Martine GUAY	
Anne-Marie FAUCELLI	A donné pouvoir à Jean-Noël GONY	
Jean-Baptiste BARTOLI	A donné pouvoir à Jean-François SABAU	
Yvan BOURELLY	A donné pouvoir à Georges BEL	
Michèle DUMONT	A donné pouvoir à Joël GUIN	
Geneviève PELLEGRIN	A donné pouvoir à Patricia PETIT-DUMONT	
Michel JOUBERT	A donné pouvoir à Jean-Marc ROUBAUD	
Mme Dominique TASSERY	A donné pouvoir à Guy DEVAUX	

DELIBERATION N° 17 :

RAPPORTEUR : Monsieur CORTADE – 1er VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON - DELEGUE ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & COMPTABILITE

DECHETS

⇒ FIXATION DES TARIFS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES SUR LE TERRITOIRE VAUCLUSIEN DU GRAND AVIGNON

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est compétente en matière de collecte des déchets.

Par délibération n°30 du 9 juillet 2004, le Grand Avignon a créé la régie de recettes ainsi que la redevance à destination des entreprises qui déposent certains déchets dans les déchetteries du Grand Avignon.

Il est proposé d'actualiser les tarifs en fonction du coût actuel de traitement des déchets par les prix suivant :

- Tous les matériaux ⇒ 25 € le m³ pour les professionnels dont les locaux sont situés sur les communes du Grand Avignon.
- Tous les matériaux ⇒ 35 € le m³ pour les professionnels extérieurs aux communes du Grand Avignon.
- Huile de friture ⇒ Gratuit

En outre, il convient de limiter le volume des apports à 2m³ par jour.

Nous rappelons que les déchets dangereux, pneus, huile de vidange ainsi que les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) des professionnels ne sont pas acceptés sur les déchetteries du Grand Avignon.

**L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet,
Le Conseil de communauté,
Après avoir entendu le rapporteur,**

⇒ **FIXE le prix des déchets à :**

- **25 € le m³ pour tous les matériaux des professionnels dont les locaux se situent sur le territoire du Grand Avignon.**
- **35 € pour tous les matériaux des professionnels dont les locaux se situent hors du territoire du Grand Avignon.**
- **Gratuit pour l'huile de friture.**

⇒ **PRECISE que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013,**

⇒ **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tout les actes relatifs à ce dossier,**

⇒ **PRECISE** que les recettes seront imputées au chapitre 70 compte 70688 fonction 812 du budget principal.

VOTE DU CONSEIL :	POUR : 92
	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE	

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LA PRESIDENTE
DU GRAND AVIGNON**

Par Délégation
**Le Directeur Général
Christophe BERTRAND**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente délibération. Acte : - parvenu en préfecture le : 27 SEP. 2012 - publié le : 03 OCT. 2012
--



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suivent la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.